



Bulletin de mise en candidature au poste d'administrateur

Les membres professionnels ou émérites en règle de l'ARRQ peuvent soumettre leur candidature ou celle d'un ou plusieurs membres en règle en retournant ce bulletin dûment complété au Comité de mise en candidature, au plus tard le **12 mars 2018**. Un court texte de présentation doit accompagner la candidature.

Toute candidature au poste d'administrateur doit être appuyée par trois (3) membres professionnels ou émérites en règle. Les appuis aux candidatures peuvent être confirmés par la signature du présent bulletin, par lettre dûment signée ou par courriel.

Candidature proposée : _____

Déclaration du candidat ou de la candidate : Je déclare être membre professionnel ou émérite en règle de l'ARRQ et accepte que ma candidature soit présentée à l'assemblée générale.

Signature du candidat ou de la candidate : _____

Nom du membre professionnel ou émérite	Signature
1.	
2.	
3.	

Note : Ce bulletin dûment complété et les documents d'appui le cas échéant, doivent être reçus au plus tard le **12 mars 2018** à l'ARRQ : 5154, rue Saint-Hubert, Montréal, Québec, H2J 2Y3, aux soins du Comité de mise en candidature ou par courriel à elections@arrq.quebec

Le comité présentera la liste des candidats admissibles désignés dans les bulletins de présentation valides à l'assemblée générale annuelle.

Christian Laurence
Président du comité de mise en candidature